

## **Programme yukonnais des travailleurs étrangers temporaires mis à l'essai pour un an**

WHITEHORSE – Citoyenneté et Immigration Canada a autorisé le gouvernement du Yukon à lancer le Programme yukonnais des travailleurs étrangers temporaires en tant que projet pilote pour un an à compter du 1<sup>er</sup> août. Le programme a été conçu pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme dans les domaines suivants : tourisme et accueil, industrie pétrolière et gazière, prospection minérale et industrie minière.

« Ce programme s'avérera une excellente option pour combler les besoins de personnel à court terme dans ces secteurs d'activité quand un employeur n'arrive pas à pourvoir aux postes vacants après avoir fait paraître des annonces à l'échelle locale », a dit le ministre de l'Éducation, M. Scott Kent. « Le ministère de l'Éducation et la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon ont travaillé fort pour mettre au point un programme solide qui, en plus d'être avantageux pour le marché du travail, protège les droits des employeurs et des employés. »

L'économie du Yukon connaît des variations saisonnières importantes, et il arrive que les employeurs aient besoin à court terme d'avoir rapidement accès à un bassin de travailleurs. Le projet pilote permettra aux employeurs qui n'arrivent pas à combler leur besoin de main-d'œuvre à l'échelle locale d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires pour une période maximale de 12 mois. »

« Afin de garantir que les citoyens yukonnais et canadiens ont la priorité pour décrocher les postes à pourvoir, le programme oblige les employeurs à faire paraître une offre d'emploi à l'intention des travailleurs canadiens pendant au moins quatre semaines avant d'entamer des démarches pour embaucher de la main-d'œuvre étrangère », a ajouté le ministre Kent.

L'employeur doit verser au travailleur étranger temporaire le salaire médian établi pour le poste et publié sur le site *Travailler au Canada* administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

« Les entreprises du Yukon sont ravies des possibilités que leur offre le programme », a fait savoir le président de la chambre de commerce de Whitehorse, M. Philip Fitzgerald. « Les employeurs du Yukon veulent embaucher de la main-d'œuvre locale et on encourage les Yukonnais à surveiller les annonces et à poser leur candidature pour les postes qui les intéressent et pour lesquels ils sont qualifiés. Le programme offre une solution de rechange aux entreprises qui n'arrivent pas à recruter le personnel dont elles ont besoin à l'échelle locale. Nous louons les efforts que fait le gouvernement territorial pour trouver des façons novatrices d'aider les entreprises et l'économie du Yukon à prospérer. »

Le projet pilote se distingue de tout ce qui se fait dans les autres régions administratives canadiennes en ce qu'il comporte une importante composante de surveillance en milieu de travail, fruit d'une étroite collaboration entre la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon et les responsables du programme, qui a pour but d'assurer le respect des règles établies. Le Yukon est la première instance à intégrer des mesures du genre.

Le nouveau programme se distingue aussi du Programme territorial de candidature à l'immigration qui s'adresse aux travailleurs étrangers désirant à terme obtenir le statut de résident permanent. Le projet pilote, lui, vise essentiellement des travailleurs temporaires embauchés pour des périodes ne dépassant pas 12 mois. Les deux programmes relèvent du fédéral, mais sont administrés par le gouvernement territorial.

Les employeurs qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur le Programme yukonnais des travailleurs étrangers temporaires sont priés de communiquer avec la Section de l'immigration du ministère de l'Éducation du Yukon.

-30-

Un document d'information est fourni ci-dessous.

Renseignements :

Matthew Grant  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-6470  
matthew.grant@gov.yk.ca

Paige Parsons  
Communications  
Ministère de l'Éducation  
867-456-6789  
paige.parsons@gov.yk.ca

### **Document d'information Programme yukonnais des travailleurs étrangers temporaires (PYTET)**

Afin que le PYTET réponde le mieux possible aux besoins du marché du travail yukonnais, les règles suivantes s'appliqueront :

- Avant de se prévaloir du programme, les employeurs doivent avoir fait paraître une annonce d'emploi pendant quatre semaines pour tenter de recruter des Canadiens.
- Le programme a pour but de pallier les pénuries temporaires ou saisonnières de main-d'œuvre. Les travailleurs étrangers ne peuvent être embauchés que pour une période maximale de 12 mois et un employeur ne peut embaucher plus de 50 d'entre eux par année.
- Pour s'assurer que les besoins sont comblés le plus rapidement possible, les demandes seront traitées dans un délai de quatre à six semaines. Le traitement a pu être accéléré du fait qu'on a levé l'obligation pour les employeurs d'obtenir un avis relatif au marché

du travail avant de déposer une demande. Ils devront plutôt prouver qu'ils n'ont pas réussi à recruter la main-d'œuvre nécessaire à l'échelle locale.

- Protéger les droits des employeurs et ceux des employés est d'importance capitale. Par conséquent, pour participer aux programmes, l'employé et l'employeur devront signer un contrat ayant force obligatoire avec le ministère de l'Éducation qui énonce clairement les conditions d'emploi ainsi que les exigences du PYTET.
- La principale particularité du programme yukonnais par rapport à ce qui se fait ailleurs au Canada est qu'une surveillance proactive des lieux où travaillent les travailleurs étrangers temporaires sera assurée par la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon en partenariat avec le ministère de l'Éducation et toute préoccupation soulevée en matière de santé et sécurité au travail fera l'objet d'une enquête.

*Communiqué numéro 13-189*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.